

## DEC213441DAJ

**Décision portant modification de la décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11)**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11) ;

**Vu** la décision DEC213440DAJ portant nomination de Mme Marie Achin aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11),

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

1° L'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes : « **Art. 2.** – *En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Marie Achin, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérés au 1.1.* » ;

2° L'article 3 est remplacé par les dispositions suivantes : « **Art. 3.** – *I. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale, et de Mme Marie Achin, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Stéphanie Mainard, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.1 de l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.*

*II. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale, de Mme Marie Achin, adjointe à la déléguée régionale, et de Mme Stéphanie Mainard, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Sylvie Truchon, adjointe à la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.1 de l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.* » ;

3° L'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes : « **Art. 4.** – *I. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale, et de Mme Marie Achin, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à M. Clément Aubert, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.3 de l'article 1<sup>er</sup>.*

*II.- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale, de Mme Marie Achin, adjointe à la déléguée régionale, et de M. Clément Aubert, responsable du service partenariat et valorisation, délégation est donnée à Mme Nathalie Argoud, adjointe au responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.3 de l'article 1<sup>er</sup>. ».*

4° L'article 5 est supprimé.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 octobre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

